



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 211023370347100000001-DE
Lettre de transmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-007

Date d'affichage : 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 33

Objet : Tarifs des redevances funéraires

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Franck COENNE représenté par M. Franck MARLIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE

ETAIENT ABSENTS : M. Grégoire TURLLOTTE, Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2223-13 relatifs aux concessions dans les cimetières, L 2223-14 relatifs aux types de concession et L 2223-15 relatif à la tarification des concessions,

VU l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 5 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer la notion d'annualité,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'ajouter les modalités de redevance du jardin des souvenirs

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 8 voix contre (M. HILLAIRE, CORBEL, MEZIANE, BAYART, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES, TARTARIN, ROYERE) et 1 abstention (M. GHENAÏM)

- Approuve cette tarification des redevances funéraires comme suit et sans limite de délai :

Tarifs funéraires	
Concessions funéraires	
Concession 15 ans	250 €
Concession 30 ans	550 €
Concession 50 ans	1 200 €
Concession 15 ans enfant (1m ²)	50 €
Concessions cinéraires	
Concession 10 ans	400 €
Concession 15 ans	650 €
Caveau provisoire	
Entrée	20 €
Occupation journalière	5 €
Vacation	
Vacation de police	20 €

- Précise que la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir et l'apposition d'une plaque d'identification du défunt sur le pupitre du souvenir ne donnent pas lieu à une tarification.
- Précise que la plaque signalétique et sa gravure sont à la charge de la famille (caractéristiques transmises par la commune : dimension, calligraphie et contenu).



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :2.1. MARS 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.